

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES GRANDS AMIS	Numéro de permis 2005881	Date d'inspection Le 24 juin 2020	
Nom de l'établissement Garderie des Grands Amis		Numéro de téléphone (506) 826-9212	
Adresse 172 280 Route Dundee NB E8E 1Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	03 avr. 2020	03 avr. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Lorsque les visites de surveillances reprendront leur cours, une inspection sera fait pour observer les changements dans l'amélioration de l'application du curriculum.			

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 juin 2020

Date

original signé par
Yvette Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 juin 2020

Date